S/2005/415 **Nations Unies**



Conseil de sécurité

Distr. générale 27 juin 2005 Français Original: anglais

Lettre datée du 24 juin 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'exposé des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois d'avril 2005 sous la présidence de la République populaire de Chine (voir annexe). Cet exposé a été établi sous ma responsabilité à la suite de consultations avec les membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

> L'Ambassadeur, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Wang Guangya

Annexe à la lettre datée du 24 juin 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Introduction

En avril 2005, sous la présidence de la République populaire de Chine, le Conseil de sécurité a traité un large éventail de questions inscrites à son ordre du jour, y compris la Côte d'Ivoire, le Moyen-Orient, Bougainville, l'Iraq, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, le Timor-Leste, la MINURSO, le TPIY, les travaux du Comité 1267, du CCT et du Comité 1540 et la Mission du Conseil de sécurité en Haïti.

Au cours du mois d'avril, le Conseil a tenu 14 séances officielles et 11 séries de consultations informelles. Il a adopté six résolutions et deux déclarations du Président. Ce dernier a également fait cinq déclarations à la presse au nom du Conseil.

Le 4 avril, le Président a fait part à la presse du programme de travail du Conseil pour le mois. Il s'est également entretenu avec le Président de l'Assemblée générale et avec le Président du Conseil économique et social afin de les informer des travaux du Conseil de Sécurité.

Sur son site Web (<www.china-un.org>), la présidence a publié régulièrement et rapidement le programme de travail du Conseil ainsi que les activités qu'il avait menées au mois d'avril.

Afrique

Côte d'Ivoire

Le 4 avril, le Conseil a tenu une séance officielle et a adopté à l'unanimité la résolution 1594 (2005), par laquelle il a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 4 mai 2005.

Le 26 avril, le Conseil a tenu une séance publique consacrée à la Côte d'Ivoire. M. Aziz Pahad, Vice-Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud, a informé le Conseil des dernières avancées du processus de paix en Côte d'Ivoire, notamment de la rencontre entre les dirigeants ivoiriens tenue à Pretoria, du 3 au 6 avril 2005, sous les auspices du Président sud-africain, M. Thabo Mbeki. Les membres du Conseil se sont félicités de la signature, le 6 avril 2005, de l'accord de Pretoria par les parties ivoiriennes, sous l'égide du Président Mbeki, et ont appelé toutes les parties à l'appliquer pleinement. Ils ont également rendu hommage au Président sud-africain pour son rôle décisif et ont réitéré leur soutien à la mission de médiation dont l'avait chargée l'Union africaine.

République centrafricaine

Lors de consultations informelles tenues le 12 avril, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamine Cissé, a informé le Conseil de sécurité des faits saillants survenus en République centrafricaine depuis janvier 2005. Les membres du Conseil ont pris connaissance avec intérêt des progrès accomplis sur la voie de la

2 0540016f.doc

transition et de la restauration de l'état de droit dans le pays. Dans une déclaration à la presse dont le Président du Conseil a donné lecture à l'issue des consultations, les membres ont accueilli avec satisfaction la tenue du premier tour des élections présidentielles et législatives en République centrafricaine et souligné l'importance du second tour de ces élections, prévu pour le 1^{er} mai.

République démocratique du Congo

Le 7 avril, le Conseil de sécurité a entendu le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, au sujet de la déclaration faite à Rome, le 31 mars 2005, par les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), dans laquelle celles-ci condamnaient le génocide de 1994 et s'engageaient à renoncer à l'usage de la force et à cesser toute opération offensive contre le Rwanda. M. Annabi a également informé le Conseil de l'avancement du programme de désarmement et de réinsertion communautaire à Ituri.

Lors d'une séance officielle du Conseil, le 12 avril, le Président a fait une déclaration (S/PRST/2005/15) au nom du Conseil, dans laquelle celui-ci a salué la déclaration encourageante des FDLR, en date du 31 mars 2005, appelé celles-ci à transformer leurs paroles positives en actes et exhorté les gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda à travailler de concert, en étroite collaboration avec la MONUC, et à profiter de l'occasion qui leur était offerte de contribuer à la paix et à la stabilité dans toute la région des Grands Lacs.

Le 18 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1596, par laquelle il a prié le Secrétaire général de reconstituer, pour une période expirant le 31 juillet 2005, le Groupe d'experts visé à l'article 10 de la résolution 1533 (2004), en y ajoutant un cinquième expert en questions financières. Par ailleurs, la résolution 1596 a étendu la portée de l'embargo sur les armes à tout destinataire sur le territoire de la République démocratique du Congo, en précisant les conditions dérogatoires, décrit les mesures applicables en matière de trafic aérien et de contrôles douaniers, et prévu des mesures de limitation des déplacements et des sanctions financières à l'encontre de toute personne ou entité dont il aura été établi par le Comité 1533 qu'elle agit en violation de l'embargo sur les armes.

Le 26 avril, le Conseil a entendu le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, sur l'évolution récente de la situation politique en République démocratique du Congo, où la transition entre dans une phase cruciale. Il a examiné la possibilité d'envoyer une petite mission à Kinshasa et décidé qu'il se prononcerait sur la question ultérieurement, lorsqu'il le jugerait approprié. Le Président a fait une déclaration à la presse à l'issue de la réunion.

Sahara occidental

Le 26 avril, au cours de consultations informelles, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Alvaro de Soto, a présenté brièvement le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental et rendu compte des dernières activités de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Selon M. de Soto, malgré l'amélioration du climat politique dans la région, aucun accord n'avait été conclu et l'impasse dans laquelle se trouvait ce conflit de longue date posait de graves problèmes humanitaires. Il a déclaré que la MINURSO était parvenue à achever une évaluation interne du degré de respect de l'accord militaire par les

0540016f.doc 3

parties et constaté que la situation en la matière s'était sérieusement détériorée. En ce qui concernait la réduction éventuelle de la taille de la mission, il a indiqué que, vu la situation sur le terrain, la MINURSO devrait être en mesure d'assurer une surveillance adéquate et effective du cessez-le-feu. M. de Soto demeurait donc convaincu qu'il convenait, pour le moment, de maintenir les effectifs militaires de la Mission et non de les réduire.

Le 28 avril, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1598, par laquelle il a prorogé le mandat de la MINURSO pour une période de six mois expirant le 31 octobre 2005 et réitéré les idées exprimées au cours des consultations informelles du 26 avril.

Asie

Iraq

Le 11 avril, le Conseil a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général, Ashraf Jehangir Qasi, et de la représentante des États-Unis d'Amérique, Anne Patterson. M. Qazi a présenté le dernier rapport trimestriel du Secrétaire général, mis le Conseil au courant des derniers faits nouveaux intervenus dans le processus politique et les activités de l'ONU en Iraq. M^{me} Patterson a fait part au Conseil des efforts déployés par la Force multinationale pour s'acquitter de son mandat et des progrès réalisés à cet égard. Le Représentant permanent de l'Iraq, Samir S. M. Sumaida'ie a également fait une déclaration. Après cette séance d'information, le Conseil a tenu des consultations informelles. Le Président a ensuite fait une déclaration à la presse dans laquelle il a exprimé l'espoir que le processus de transition politique en Iraq se poursuivrait, invité instamment l'Assemblée nationale de transition à entreprendre sans tarder le processus d'élaboration de la constitution et mis l'accent sur le fait que ce processus devait être aussi ouvert à tous, participatif et transparent que possible.

À l'issue des consultations informelles tenues le 11 avril 2005, les membres du Conseil ont débattu de la question de la modification du titre du point de l'ordre du jour relatif aux questions concernant l'Iraq. Ils sont convenus que les questions relatives à la restitution de l'ensemble des biens koweitiens, au rapatriement ou au retour de tous les nationaux koweïtiens et de pays tiers ou de leurs dépouilles et à la Commission d'indemnisation des Nations Unies seraient examinées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation entre l'Iraq et le Koweït ». Toutes les autres questions ne relevant pas de cette catégorie seraient examinées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation concernant l'Iraq ». Le Président a fait paraître une note en ce sens le 18 avril.

Le 19 avril, lors de consultations informelles, le Conseil a entendu Yuli Vorontsov, Coordonnateur de haut niveau chargé de la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux koweïtiens et de pays tiers ou de leurs dépouilles. Il a présenté le dernier rapport sur la question et reconnu qu'en raison des conditions difficiles de sécurité, aucun progrès substantiel n'avait été fait dans ce domaine au cours des derniers mois. Le sort de quelque 280 personnes sur un total de 605 restait inconnu. Seules 222 des dépouilles qui avaient été ramenées jusque-là avaient été identifiées. Le Coordonnateur de haut niveau a également salué l'esprit de coopération dont les nouvelles autorités iraquiennes faisaient preuve concernant la restitution des dépouilles et des biens. À la suite de ces consultations, le Président a

4 0540016f.doc

fait une déclaration à la presse dans laquelle il s'est dit convaincu que le nouveau Gouvernement iraquien aiderait à élucider le cas des centaines de prisonniers de guerre koweïtiens et de ressortissants de pays tiers tués et a appelé toutes les parties concernées à continuer à œuvrer à la recherche d'une solution satisfaisante à l'ensemble des problèmes humanitaires et des questions relatives aux biens encore en suspens relevant du mandat de M. Vorontsov.

Le 29 avril, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a salué la formation du Gouvernement de transition de l'Iraq envisagé dans la résolution 1546, déploré les actes de violence commis en Iraq et encouragé toutes les forces politiques iraquiennes à poursuivre le processus et le dialogue politique ouverts à tous entrepris dans l'intérêt du peuple iraquien.

Moyen-Orient

Le 21 avril, le Conseil a été mis au courant, lors de la séance d'information mensuelle, de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, a déclaré que le processus de paix réactivé était encore fragile et qu'il fallait encore dissiper les doutes et les soupçons sur les intentions israéliennes et la détermination et les capacités palestiniennes. Le retrait de Gaza et du nord de la Cisjordanie prévu par Israël marquerait une étape décisive dans les relations israélo-palestiniennes et les deux parties devaient donc veiller à ce qu'il se déroule de façon concertée et à ce qu'il n'aboutisse pas à une impasse mais contribue au contraire à l'élan en faveur de la paix. M. Prendergast a également brièvement évoqué la situation au Liban. Puis les membres du Conseil ont tenu des consultations informelles et ont exprimé en général leur accord avec l'évaluation de la situation qu'avait faite le Secrétaire général adjoint.

Liban

Le 7 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1595 (2005) créant une Commission d'enquête internationale indépendante pour enquêter sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais, Rafik Hariri, et il a demandé à tous les États et toutes les parties de coopérer pleinement avec la Commission.

Le 29 avril, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Terje Roed Larsen, a rendu compte au Conseil du premier rapport semi-annuel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004). M. Larsen a pris note avec satisfaction de la lettre adressée au Secrétaire général par le Gouvernement syrien pour lui faire part officiellement de l'achèvement du retrait de toutes les troupes syriennes du Liban. Il a constaté que les parties concernées avaient fait des progrès notables et importants dans l'application de certaines des dispositions de la résolution 1559 (2005) mais relevé également qu'il n'en était pas de même pour d'autres dispositions de cette résolution. Il a fait observer également que si toutes les mesures prescrites dans la résolution étaient intégralement appliquées, les Libanais et la population de l'ensemble de la région pourraient commencer enfin à tirer un trait sur le passé. Les membres du Conseil ont tenu ensuite des consultations informelles.

0540016f.doc 5

Bougainville

Au cours des consultations informelles tenues le 7 avril, les membres du Conseil ont examiné le rapport du Secrétaire général sur le processus de paix à Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville (MONUB). Le Sous-Secrétaire général, Danilo Turk, a mis le Conseil au courant des faits nouveaux intervenus depuis la présentation du rapport. Il a signalé que les préparatifs en vue des élections du premier gouvernement autonome de Bougainville s'étaient déroulées de façon satisfaisante et qu'une fois atteints les objectifs fixés dans l'accord de paix, le mandat de la MONUB aurait été pleinement exécuté. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis et ont exprimé l'espoir que le processus de paix à Bougainville serait mené à terme avec succès.

Timor-Leste

Le Conseil a tenu des consultations sur le Timor-Leste le 26 avril et a été informé de la situation sur le terrain par le Secrétariat. Le 28 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1599 (2005) établissant pour une période d'un an une mission politique spéciale de relais, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), qui restera dans le pays à l'expiration du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), le 20 mai 2005.

Europe

Géorgie

Le 21 avril, lors de consultations informelles, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a donné des informations au Conseil de sécurité sur la réunion des représentants de haut niveau du Groupe des Amis du Secrétaire général sur la question de la Géorgie, tenue à Genève les 7 et 8 avril, pour examiner où en était le processus de paix Géorgie-Abkhazie.

M. Guéhenno a noté que le Groupe des Amis avait salué la participation au processus des représentants des parties géorgienne et abkhaze, qui démontraient ainsi leur attachement à un règlement pacifique du conflit et leur intérêt pour l'adoption d'une approche concrète des problèmes à régler concernant la sécurité et les questions politiques, le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et la coopération économique. Le Groupe a encouragé les parties à poursuivre les discussions reprises dans le cadre des équipes spéciales et groupes de travail pertinents.

Amériques

Haïti

La mission d'enquête en Haïti, composée des 15 membres du Conseil et dirigée par Ronaldo Mota Sardenberg du Brésil, s'est rendue dans le pays du 13 au 16 avril pour examiner les progrès accomplis dans des domaines tels que la sécurité, le développement, la transition politique, les droits de l'homme, la création d'institutions et la situation humanitaire. Cette mission a été menée parallèlement à la mission du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social.

6 0540016f.doc

Le 20 avril, M. Sardenberg a informé le Conseil, lors d'une réunion publique, que les conditions de sécurité en Haïti s'étaient peu à peu améliorées depuis la fin de 2004 et que l'aide internationale ainsi que le dialogue national continueraient à être indispensables pour promouvoir les progrès sociaux et politiques dans le pays.

Questions thématiques

Lutte contre le terrorisme et non-prolifération

Le 25 avril, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique au cours de laquelle il a entendu les présidents des organes subsidiaires du Conseil, à savoir le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban créé par la résolution 1267 (1999), le Comité contre le terrorisme (CCT) créé par la résolution 1373 (2001) et le Comité créé par la résolution 1540 (2004).

Les trois Présidents, César Mayoral, Ellen Margrethe Løj et Mihnea Ioan Motoc ont rendu compte des travaux menés récemment par les comités et formulé également des observations sur les progrès accomplis, l'expérience acquise et les problèmes qui restent à résoudre. Ils ont également donné un aperçu des plans de travail et des priorités des comités dans les mois à venir. Les membres du Conseil ont remercié les présidents de leurs exposés et ont reconnu que les mandats respectifs des trois comités étaient justifiés et qu'il était important qu'ils coordonnent leurs travaux. Ils les ont encouragés à coopérer plus étroitement entre eux ainsi qu'avec d'autres organes de l'ONU, notamment avec le groupe de travail créé en application de la résolution 1566 (2004). Les membres ont également exprimé leurs remerciements à Andrey Denisov pour l'excellent travail accompli lorsqu'il assurait la présidence du Comité contre le terrorisme.

À la fin de la réunion, le Conseil a publié une déclaration du Président (S/PRST/2005/16), dans laquelle il a notamment approuvé le programme de travail pour la quinzième période de 90 jours du Comité contre le terrorisme.

Tribunaux internationaux

Le 20 avril, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1597 (2005) dans laquelle il a décidé de modifier l'article 13 *ter* du Statut du TPIY pour permettre aux 27 juges *ad litem* élus en juin 2001 d'être rééligibles sans que cela ne change rien à leurs droits à prestations ou avantages, et de proroger d'une nouvelle période de 30 jours à compter de la date de l'adoption de cette résolution le délai imparti pour la présentation des candidatures de juges *ad litem*, comme suite à la demande formulée par le Secrétaire général dans sa lettre du 11 avril 2005.

0540016f.doc 7